



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

15 SEPTEMBRE 2020
PRÉFECTURE DE RÉGION

Sommaire

- 1.Approbation du procès verbal de la CRFB du 11 septembre 2019
- 2.Point sur la crise Covid-19 pour la filière forêt-bois : analyse conjoncturelle (FIBOIS), mesures d'accompagnement des entreprises (DIRECCTE), France Relance
- 3.Avancement du PRFB : actions menées, indicateurs
- 4.SRGS : méthode et calendrier (CRPF)
- 5.Arrêté MFR : point d'avancement
- 6.Points d'actualités : crise des scolytes, bilan annuel des dégâts de gibier, FEADER 2020 et post-2020 , label bas carbone



www.fibois-aura.org



Filière forêt-bois & crise Covid

CRFB du 15 Septembre 2020



Covid 19 : notes de conjonctures mises en place par France Bois Régions

- Confinement le 17 mars 2020
- Dès semaine suivante, les interprofessions régionales, réunies au sein de France Bois Régions, ont mis en place un **baromètre de la conjoncture** auprès de toutes les entreprises de la filière
- En AuRA, **192 entreprises** ont répondu en Mars, seulement 63 fin Juin, tous secteurs et tous départements confondus

Conséquences pour les entreprises de la filière

- Arrêt d'activités soudain dans la plupart des entreprises puis **reprise progressive** plus ou moins rapide
 - Un tiers des entreprises ont mis en place le **chômage partiel**, encore présent en charpente-construction en Juin,
 - Un tiers des entreprises ont eu un effectif réduit pour **arrêt maladie** et/ou garde d'enfants
 - 8% ont été touchées par le **droit de retrait** des salariés
 - Les **ETF et transporteurs de bois rond** ont été à l'arrêt très vite parce que la 1^{ère} transformation a utilisé les stocks scieries et bord de route
 - Les **entreprises en lien avec les négoce et la construction** ont été les plus touchées dès le confinement
 - **Effet domino** sur les scieries et entreprises de première transformation, à l'exception des fabricants de palettes (pharmaceutique et agro-alimentaire)
-

Conséquences pour les entreprises de la filière



- Reprise très liée au secteur de la construction : 60% des chantiers fermés au 20 Avril, 32% au 4 Mai, difficulté pour la mise en œuvre des gestes barrières,
- Les ETF, maillon faible de la filière, ont subi de lourdes conséquences de la crise
- Manque de visibilité de la part des entreprises / Inquiétude par rapport à l'instruction des permis de construire
- Craintes / problèmes de trésorerie pour deux tiers des entreprises en Avril, 70% des entreprises de charpente construction en Juin, 58% des exploitants forestiers,
- 11% des entreprises ont réorienté leurs circuits de commercialisation
 - ❖ Les aides de l'Etat ont été rapidement connues et appréciées,
 - ❖ Plus de 50% des entreprises ont eu recours aux aides publiques (77% pour le secteur de la charpente construction)
 - ❖ 25% des entreprises ont constaté des baisses de prix de vente
 - ❖ 90% des entreprises n'envisageaient aucun licenciement économique en Juin
 - ❖ Levier pour la relance : valoriser la création locale d'emplois et la production industrielle sur le territoire français pour 48% des entreprises

Et aujourd'hui ?



- **Charpente - construction** : 90% des chantiers sont ouverts, 10% fermés pour cause de problème de prise en charge des surcoûts liés au Covid, **pleine activité des entreprises** liée aux carnets de commande d'avant confinement, **inquiétude pour début 2021** suite aux délais d'instruction des permis de construire et aux élections municipales,
- **Menuiserie** : même situation mais problème d'approvisionnement hors matériaux bois,
- Des **scieries en pleine activité** avec douglas, bois blancs (épicéa scolytés, + difficile pour le sapin), chêne (plus calme en tonnellerie), export USA...
- Marché plus calme en **emballage et trituration**
- Des **entreprises de travaux forestiers en difficulté** : peu de travail (concurrence des bois scolytés du GE et BFC, baisse des prix, incapacité à amortir les matériels)
- **Crise sanitaire des forêts TRES IMPACTANTE : niveau de risque élevé sur les forêts d'AuRA**

Mesures d'accompagnement des entreprises:

Une action renforcée pour aider les entreprises à passer le cap de la crise Covid

Mesures fiscales et sociales, aides directes

- ✓ **Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)**
- ✓ **Remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes**
- ✓ **Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté et bénéficiaires du fonds de solidarité**
- ✓ **Fonds de solidarité : reconduit pour tous au mois de juin, il sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 pour les secteurs les plus touchés par la crise.**

Mesures de soutien de la trésorerie et de l'emploi

- ✓ **Prêt garanti par l'Etat (PGE), il est ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2020 quelle que soit leur taille et leur forme juridique (jusqu'à 3 mois de CA 2019). Contact : Banque**
- ✓ **Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires**
- ✓ **Avances remboursables ou prêts à taux bonifiés. Cible : entreprises stratégiques de 50 à 250 salariés. Dispositif discrétionnaire à la main des CODEFI et complémentaire des autres dispositifs, sous réserve de perspectives de redressement de l'entreprise**
- ✓ **Fonds de renforcement des PME Contact BPI**
- ✓ **Dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé**

Autres mesures de soutien

- ✓ **L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises**
- ✓ **Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées**
- ✓ **Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices (assurance crédit-export, renforcement des garanties, ...)**

Site internet : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Plan sectoriel BTP

Objectif : compenser les surcoûts liés à la crise et accélérer la reprise

- ✓ **Mesures spécifiques pour ne pas freiner l'autorisation ou la mise en œuvre des projets**
 - ✓ **Mobilisation des préfets pour inciter et accompagner la reprise rapide des chantiers**
 - ✓ **L'État versera aux collectivités locales, en 2020, près de 10 milliards d'euros de dotations d'investissement**
 - ✓ **Avances de la part de la maîtrise d'ouvrage publique - ordonnance N°2020-319 du 25 mars 2020**
 - ✓ **Dispositif de garantie de l'État à l'assurance-crédit fortement renforcé pour permettre aux entreprises de conserver leurs couvertures**
-

Quelques chiffres sur la mobilisation des dispositifs

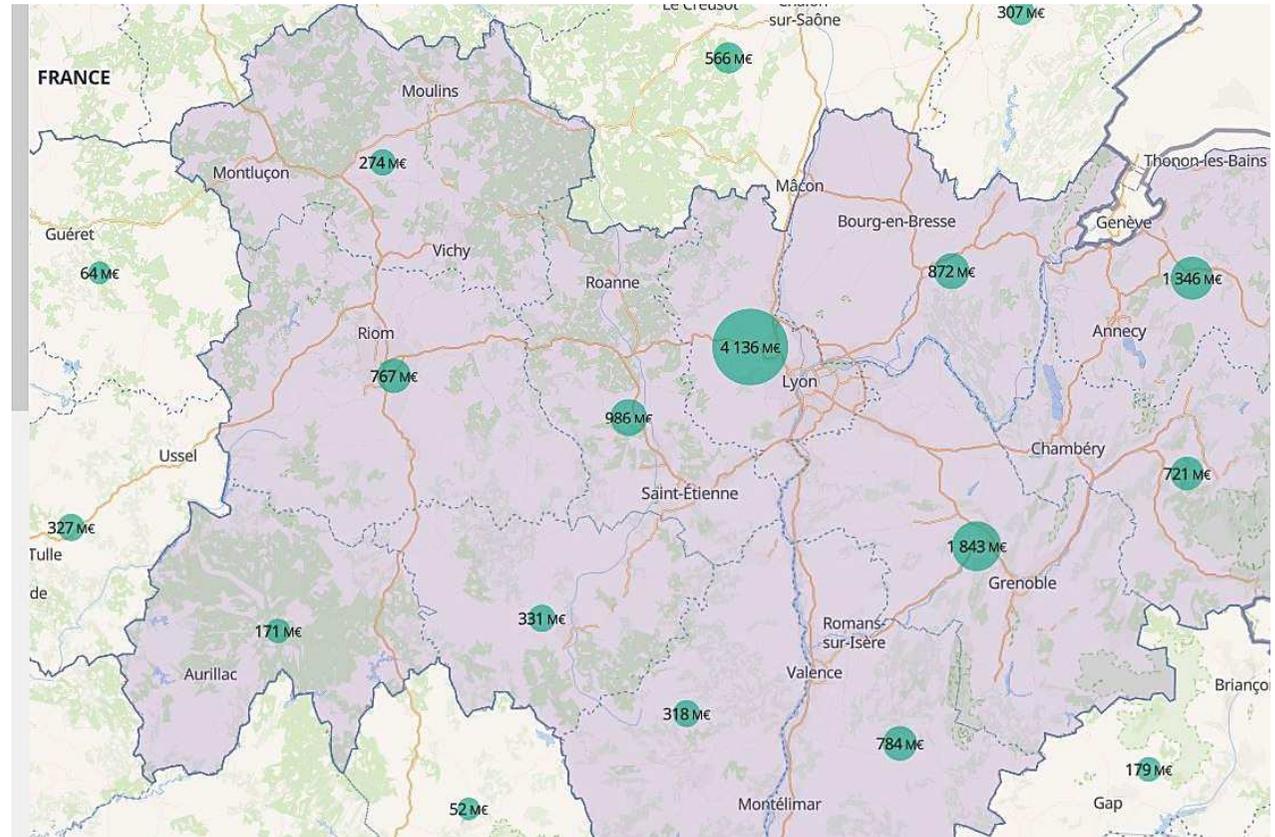
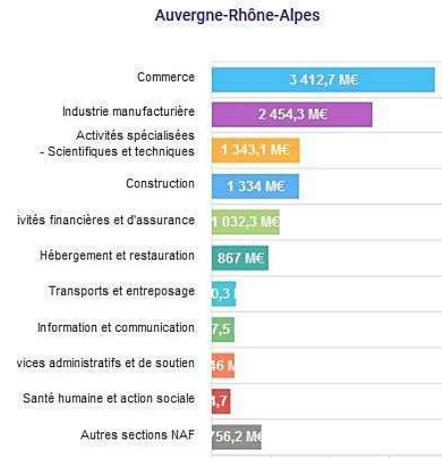
- **Tableau de bord interactif DGE : avec données régionales et départementales**
PGE : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-pge>
- **Point sur l'activité partielle en Auvergne Rhône-Alpes via les Codes NAF identifiés de la filière, données cumulées au 9 septembre 2020**

Prêts garantis par l'Etat : Auvergne-Rhône-Alpes

montant nombre
12 548,14 M€ **73 494 aides**

RETOUR AU NIVEAU NATIONAL

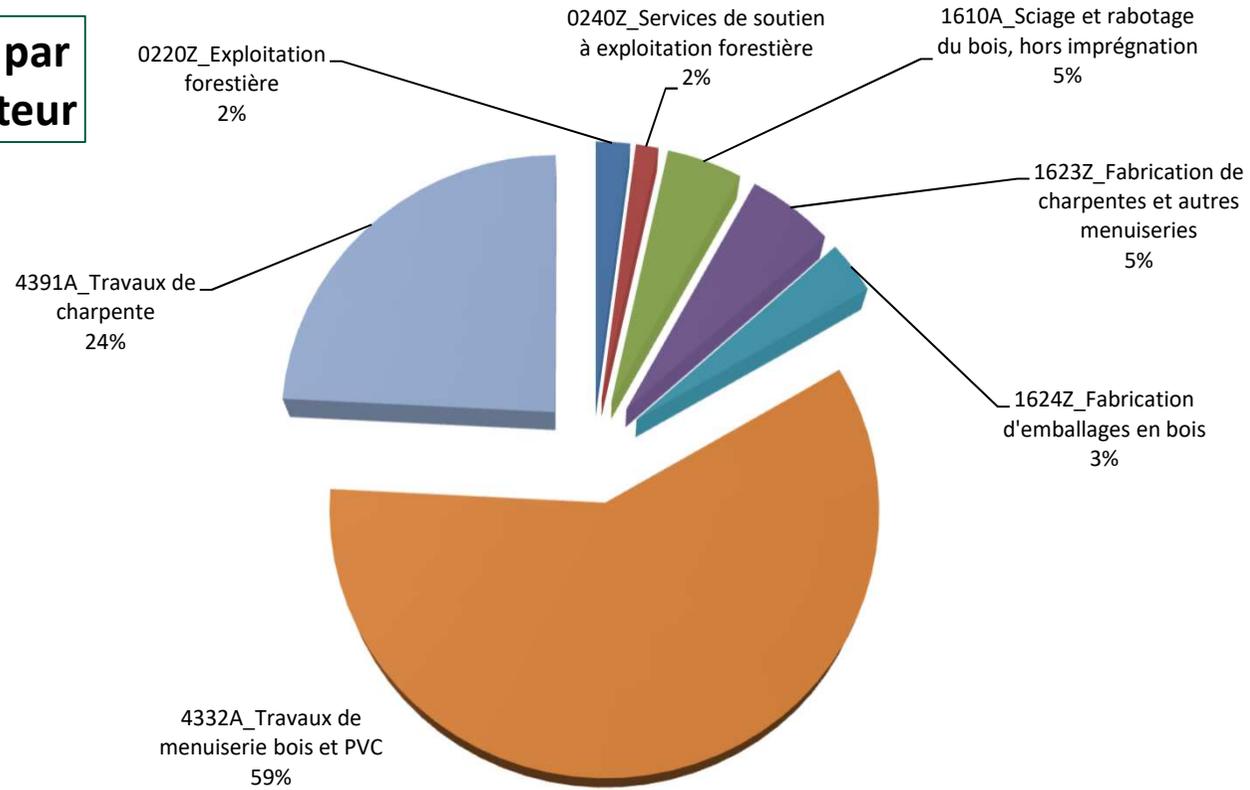
Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Activité partielle dans la filière bois au 09/09/2020

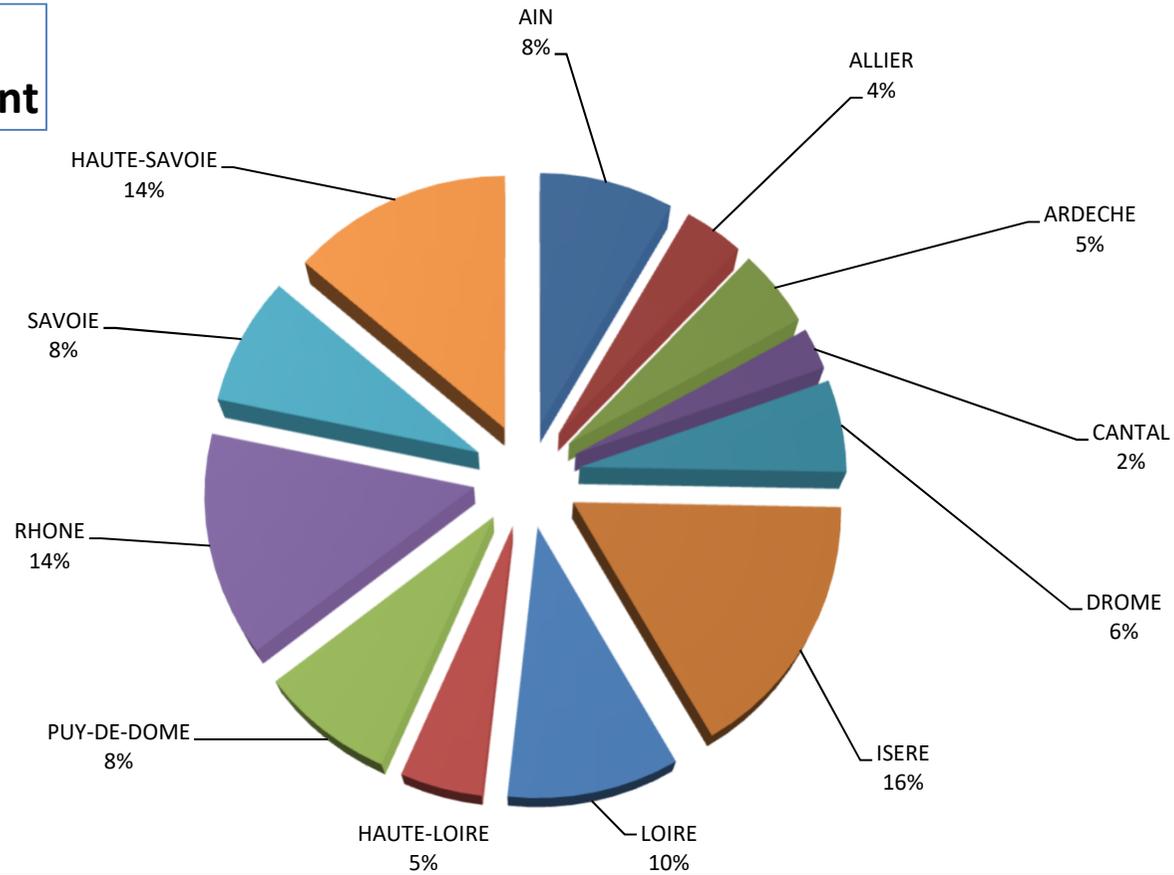
Secteur	Nombre de Demandes	Total des heures indemnisées	Montant indemnisé versé (euros)
0220Z_ Exploitation forestière	79	39 799	363 281
0240Z_ Services de soutien à exploitation forestière	52	27 438	210 872
1610A_ Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	175	89 465	823 544
1623Z_ Fabrication de charpentes et autres menuiseries	203	297 938	2 990 642
1624Z_ Fabrication d'emballages en bois	123	99 943	951 160
4332A_ Travaux de menuiserie bois et PVC	2 245	1 431 612	13 311 867
4391A_ Travaux de charpente	918	484 838	4 385 967
Ensemble Filière Bois	3 795	2 471 032	23 037 333
<i>Source : DGEFP</i>			

**AP par
secteur**



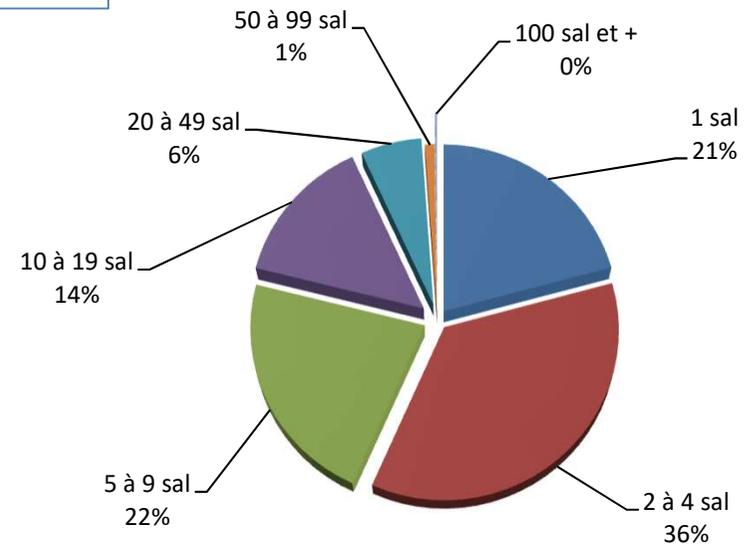
AP par Département

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



Taille d'entreprise	DAP cumulé	DI	
	Nombre de Demandes	Total des heures indemnisées	Montant indemnisé versé
1 sal	790	139 292	1 138 696
2 à 4 sal	1 361	456 520	4 002 385
5 à 9 sal	842	537 178	4 964 423
10 à 19 sal	541	590 218	5 486 355
20 à 49 sal	218	474 552	4 570 908
50 à 99 sal	35	166 347	1 811 294
100 sal et +	8	106 925	1 063 272
ENSEMBLE	3 795	2 471 032	23 037 333
<i>Source : DGEFP</i>			

AP par Taille



**2 – France relance, un plan de relance
ambitieux, orienté sur la transition écologique,
numérique, l'inclusion sociale et la résilience de
notre économie
(70 mesures et 100 Mds €)**

Axes de la relance

VERDISSEMENT

~30 Md€

INDÉPENDANCE - COMPÉTITIVITÉ

~35 Md€

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

~35 Md€

Premières mesures de relance pour l'industrie

800 M€ pour le soutien à l'industrie et aux entreprises à déployer

200 M€ pour la décarbonation de l'industrie

150 M€ pour des projets identifiés dans les territoires, dont les Territoires d'industrie

100 M€ pour des AMI liés à la souveraineté et relocalisation

40 M€ pour un soutien à l'Industrie du futur

100 M€ pour le fonds de modernisation de la filière aéronautique

200 M€ pour le fonds de modernisation de la filière automobile

Stratégies d'accélération : H2, Edtech, cyber, cloud, quantique, IA, santé digitale

Premières mesures de relance pour l'industrie

Souveraineté et relocalisation

- ✓ Budget alloué : 100 M€
- ✓ Appel à projets Résilience publiés en août sur le site de la DGE, visant les thématiques sectorielles suivantes : Santé, Agro-alimentaire, Electronique, Intrants de l'industrie (chimie, métaux, matériaux...). <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/aap-soutien-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques>
- ✓ Clôture : 17 novembre 2020
- ✓ Projets supérieurs à 1 M d'€, intervention sous forme de subvention

Premières mesures de relance pour l'industrie

Projets territoriaux

- ✓ Budget alloué : 150 M€
- ✓ Présélection par Etat-Régions, AAP paru le 1^{er} septembre
- ✓ Projets supérieurs à 400 K€
- ✓ Sélection par MM. Les Préfet et Président de Région lors des revues régionales d'accélération
- ✓ Clôture : dossiers traités au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds
- ✓ Objectif d'un premier cycle de sélection des projets dans chaque région d'ici octobre
- ✓ Dans chaque région, un maximum de 10 dossiers engagés simultanément en instruction financière par Bpifrance

Premières mesures de relance pour l'industrie

Industrie du futur

- ✓ Budget alloué : 40 M€ en 2020 ; 140 M€ pour 2021 et 140 M€ pour 2022 dans le PLFR 2021
- ✓ Intervention sous forme de subvention
- ✓ Guichet ouvert à compter du 1^{er} octobre (il ne faut pas avoir engagé les dépenses avant le dépôt de la demande)
- ✓ Elargissement aux ETI des accompagnements prévus pour 10.000 PME
- ✓ Aide sous forme de guichet géré par l'ASP (Agence de services et de paiement). Décret est à la signature des ministres.

Premières mesures de relance pour l'industrie

Décarbonation

- ✓ Budget alloué : 200 M€ pour la décarbonation de l'industrie en 2020 puis 500 M€ par an
- ✓ (A) Soutien à l'investissement pour:
 - Réduction des émissions directes par l'amélioration de l'efficacité énergétique
 - Adaptation des procédés (par exemple leur électrification)
- ✓ (B) Soutien à la **décarbonation de la chaleur** :
 - Aide à l'investissement par abondement du fonds chaleur
 - Mécanisme de compensation de l'écart de coût avec le charbon/gaz
- ✓ Plusieurs appels à projets lancés dans le courant du mois de septembre

Promotion des dispositifs de soutien aux entreprises industrielle



→ **PME** : contact par CCI France

→ **ETI** : entretiens à mener par les SEER
d'ici au 18 septembre (théoriquement)

Présentation de l'ensemble des
mesures à leur disposition et orientation
vers les guichets les plus pertinent.

Brochure disponible depuis le 7 septembre

Travail en coordination de l'ensemble des acteurs pour le soutien des entreprises

De nombreux dispositifs pour répondre aux demandes individuelles des entreprises et à celles de nombreux secteurs

Volet transition agricole, alimentaire et forêt pour préparer l'agriculture de demain – 1,2 Mds €

3 objectifs :

- ✓ Renforcer la souveraineté alimentaire
- ✓ Accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale
- ✓ Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique

→ Partie forestière stricte :

- Rôle majeur de puits de carbone □ intervention pour maintien de l'engagement de neutralité carbone à l'horizon 2050
- Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer – 200 millions d'€

Focus forestier sur 2021-2022

→ Mesures de renouvellement des boisements / diversification :

- Fonds forêt de renouvellement et d'adaptation au changement climatique / Reconstitution des forêts (cible du quart nord-est de la France) – objectif de 45 000 ha / 50 millions d'arbres
- Soutien à la production de graines et de plants
- 150 millions d' €
- Bénéficiaires: territoires forestiers, propriétaires forestiers publics et privés

→ Renforcement des dispositifs de soutien de BPI France: investissements dans la modernisation dans les entreprises de première et seconde transformation, et développement de la construction bois

→ Recherche / transfert de connaissances : développement d'une couverture Lidar pour connaissance des forêts, dématérialisation des procédures administratives, des demandes d'aides, suivi et contrôle des défrichements, des coupes rases, suivi de l'état sanitaire...

→ Calendrier:

- Fin 2020: élaboration des cahiers des charges des appels à projets
- Début 2021: lancement du 1^{er} appel à projets
- Début 2022: lancement du 2^{ème} appel à projets

Avancement du PRFB

Rappel: approbation du PRFB AURA par arrêté ministériel du 28 novembre 2019

- Comité de suivi en décembre 2019 : travail sur les outils de suivi / état initial
- Présentations territoriales du PRFB : reportées du fait de la crise Covid-19

- Exposition « grand public » avec 2 kakémonos: en cours de réalisation

- Présentation de l'état initial sur les indicateurs, qui seront suivis sur les 10 ans / intérêts et limites
- Présentation de quelques actions phares de l'année (illustration)

Les indicateurs de suivi du PRFB

→ Des indicateurs globaux d'impact du programme sur l'état de la forêt et de la filière bois

→ 31 indicateurs relatifs aux 4 priorités du PRFB :

- Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins (8 indicateurs)
- Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts (7 indicateurs)
- Favoriser la mobilisation de la ressource en bois (5 indicateurs)
- Valoriser au mieux la ressource locale (11 indicateurs)

→ Consolidation des indicateurs proposés dans le PRFB en 2019 et établissement de l'état initial

- Des indicateurs robustes et facilement mesurables (Données IGN, Enquêtes statistiques MAA, données des partenaires)
- Des indicateurs qui posent des difficultés en termes de fiabilité statistique ou d'année de référence
- État initial et valeurs cibles à consolider fin 2020

Quelques actions phare : prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière

Le PRFB prévoit (FA 6.1) une « approche écosystémique (...) complétée par des **points d'attention particuliers sur les espèces dépendantes de la gestion forestière** et dont la préservation d'un individu est susceptible d'impacter significativement la survie d'une population ».

- 3 études financées par l'État dans le cadre du PRFB : LPO, CBN, FNE
- un travail complémentaire de traduction en fiches-actions opérationnelles pour les forestiers, associées à une cartographie (financement Etat, pilotage DRAAF-DREAL)
- **nécessité d'appropriation de ce travail par les forestiers : 2 journées de présentation en janvier, à Lyon et Clermont-Ferrand**

Quelques actions phare: appui aux schémas départementaux d'accès à la ressource forestière (SDARF)

Le PRFB prévoit (FA 7.3) de « conforter les itinéraires bois rond », avec notamment la **réalisation des 12 SDARF d'ici 2022**.

La réalisation des SDARF est **sous la responsabilité des CD**. Certains départements ont engagé voire terminé le travail, d'autres ne se sont pas encore saisis du sujet.

La DRAAF propose un accompagnement des CD dans cette démarche, avec un **soutien méthodologique** et une **animation régionale**. L'objectif est de faciliter le travail des CD et de mutualiser certains coûts.

Quelques actions phare : signature et mise en œuvre du contrat de filière régional

Fiches action 8.2 Apporter un appui aux entreprises – 9.1. Développer l'usage du bois local – 10.1 Conforter l'interprofession – 10.2 Renforcer les liens avec la recherche – 11.1 Actions de communication vers le grand public – 10.2 Développer l'attractivité des métiers et agir sur la formation

→ Signature le 04 février 2020 dans le cadre d'EUROBOIS

→ Mise en œuvre des premières actions en 2020 :

- Prescription bois : « boîte à outils » en faveur du bois, visites de chantiers, formations, ressources péda Innovation : commission Innovation de FIBOIS, Pôle de compétitivité Xylofutur (1 dossier d'AURA labellisé en 2020), Appel à projet Innovation
- Pédagogie : groupe de travail sur la communication, vis ma vie de bûcheron (17 évènements en 2020)
- Carbone : groupe de travail FDES, sensibilisation des entreprises
- Modernisation : recensement des dispositifs d'accompagnement existants
- Soutien des ETF : étude du modèle économique des ETF par analyse des documents comptables, rencontres entre associations d'ETF, accompagnement sur l'installation, mutualisation
- Renforcer l'attractivité des métiers / montée en compétence : lancement du COEF Bois

→ Comité de pilotage le 25/09/2020 : FIBOIS AURA, DIRECCTE, DRAAF, DREAL, ADEME

Quelques actions phare : Contrat d'objectifs emploi formation – COEF Bois

Fiche action 11.2 : Développer l'attractivité des métiers et agir sur la formation

- ➔ Contrat entre l'État (Préfet de Région, Rectorat, DRAAF), la Région Auvergne Rhône-Alpes, FIBOIS, FFB Auvergne Rhône-Alpes, l'Ameublement français, la FNEDT, AKTO, VIVEA, OCAPIAT et Pôle emploi
- ➔ Démarche partenariale et de mise en réseau pour une meilleure coordination des acteurs
- ➔ Prévus dans le cadre du contrat de filière régional et en parfaite cohérence avec le PRFB
- ➔ 5 Axes d'action :
 - Promouvoir la filière et les métiers : renforcer l'attractivité des métiers et des formations initiales
 - Accompagner la stratégie RH des entreprises et poursuivre l'amélioration des conditions de travail
 - Contribuer à l'accroissement de la performance économique, sociale et environnementale des entreprises
 - Adapter l'offre de formation aux besoins présents et futurs des entreprises et des actifs
 - Ouverture de la filière à une plus grande diversité de public
- ➔ Adopté par la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 19 juin 2020 – en cours de signature



Schéma Régional de Gestion sylvicole (SRGS)

CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

Qu'est-ce que le SRGS ?

- Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est le document cadre, prévu dans le Code Forestier et le Code de l'environnement pour fixer les règles de gestion en forêt privée.
- Le SRGS est la référence réglementaire pour l'approbation des Documents de Gestion Durable en forêt privée (PSG, RTG, CBPS).
- Le CRPF est chargé de son élaboration

Pourquoi refaire le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) ?

- Le PRFB, nouvellement validé
- Une nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes fusionnée
- Une nécessaire modernisation pour inclure l'évolution des marchés, le changement climatique,...
- Une volonté du CNPF d'harmoniser les SRGS des différentes régions.

Le plan type du SRGS

- **Partie 1 – Diagnostic des aptitudes forestières**
 - Description du milieu naturel
 - Description des forêts de la région
 - Éléments à prendre en compte pour la gestion
 - Potentialités du milieu naturels
 - Équilibre forêt-gibier
 - Enjeux économiques
 - Équilibre environnementaux et patrimoniaux
 - Enjeux sociaux
 - Enjeux de protection (risques naturels, ressource en eau)
 - Risques pour la forêt (sanitaires, incendie, tempête)

Le plan type du SRGS

- **Partie 2 – Objectifs et méthodes de gestion**

- Les principes de la gestion durable
- SRGS et PSG : procédure d'agrément et intérêt pour le propriétaire
- Les objectifs possibles pour la gestion forestière
 - Production de bois ou d'autres produits,
 - Protection des milieux,
 - Rôle social et protection contre les risques naturels
- Méthodes de gestion
 - Itinéraires sylvicoles applicables selon les types de peuplement
 - Essences recommandées
 - Desserte forestière

Procédure de consultation et d'approbation

- Information de la CRFB (septembre 2020)
- Procédure d'information pour « participation du public »
- Avis de l'Autorité environnementale du CGEDD
- Délibération du Conseil du CRPF (mars 2021)
- Avis du Préfet de Région
- Consultation du public et des Parcs nationaux
- Avis de la CRFB (septembre 2021)
- Avis du CA du CNPF
- Approbation par le Ministre
- Information du public

L'arrêté régional sur les matériels forestiers de reproduction (MFR)

- Intérêt de l'arrêté : introduire la bonne provenance d'une essence donnée au bon endroit
- Projet d'une nouvelle IT, à paraître + révision de l'arrêté (en date du 4 avril 2018)

- Quelles modifications dans le futur arrêté?
 - Insertion des fiches actualisées de l'INRAE depuis 2016, qui tiennent compte des connaissances sur le changement climatique et les conditions sanitaires
 - Introduction de l'utilisation des godets 200cm³ de Douglas
 - Révision des essences objectif (essences réglementées) et d'accompagnement
 - Meilleur cadrage des plantations expérimentales

- Calendrier : objectif de parution de l'AP avant fin d'année 2020
 - Consultation des membres de la CRFB sur les essences objectif et d'accompagnement (courriel à venir, avec IT et projet d'AP): retour pour le 15 octobre
 - Novembre: réunion de concertation avec les partenaires principaux: ONF, CRPF, Coop de France, FNE, DSF
 - Validation par l'INRAE, la DGPE / Consultation de la CRFB

La crise des scolytes de l'épicéa en AURA

- Situation sanitaire en AURA :
 - Augmentation des dommages sur l'Ain et les Savoie, montée en puissance en Massif Central
 - Mise à jour de l'arrêté préfectoral de lutte contre les scolytes (73-74-01) / en réflexion sur d'autres départements selon l'évolution sanitaire
 - Volume 2019: environ 255 000 m³
 - Maintien de la surveillance car fragilisation forte
- Dispositif national d'aide à la commercialisation et au transport du bois, prolongé jusqu'à fin décembre :
 - Pas de dossier en AURA
 - Mais « région d'accueil » de 5 700 m³ de BFC+GE // 89 000 m³ aidés
- Dispositif national d'aide à la reconstitution : en lien avec le plan de relance, à venir
- Question des plateformes de stockage:
 - En cours: recensement des plateformes de stockage de bois (enquête envoyée)
 - Aide de la Région : aide logistique pour les plateformes sous aspersion

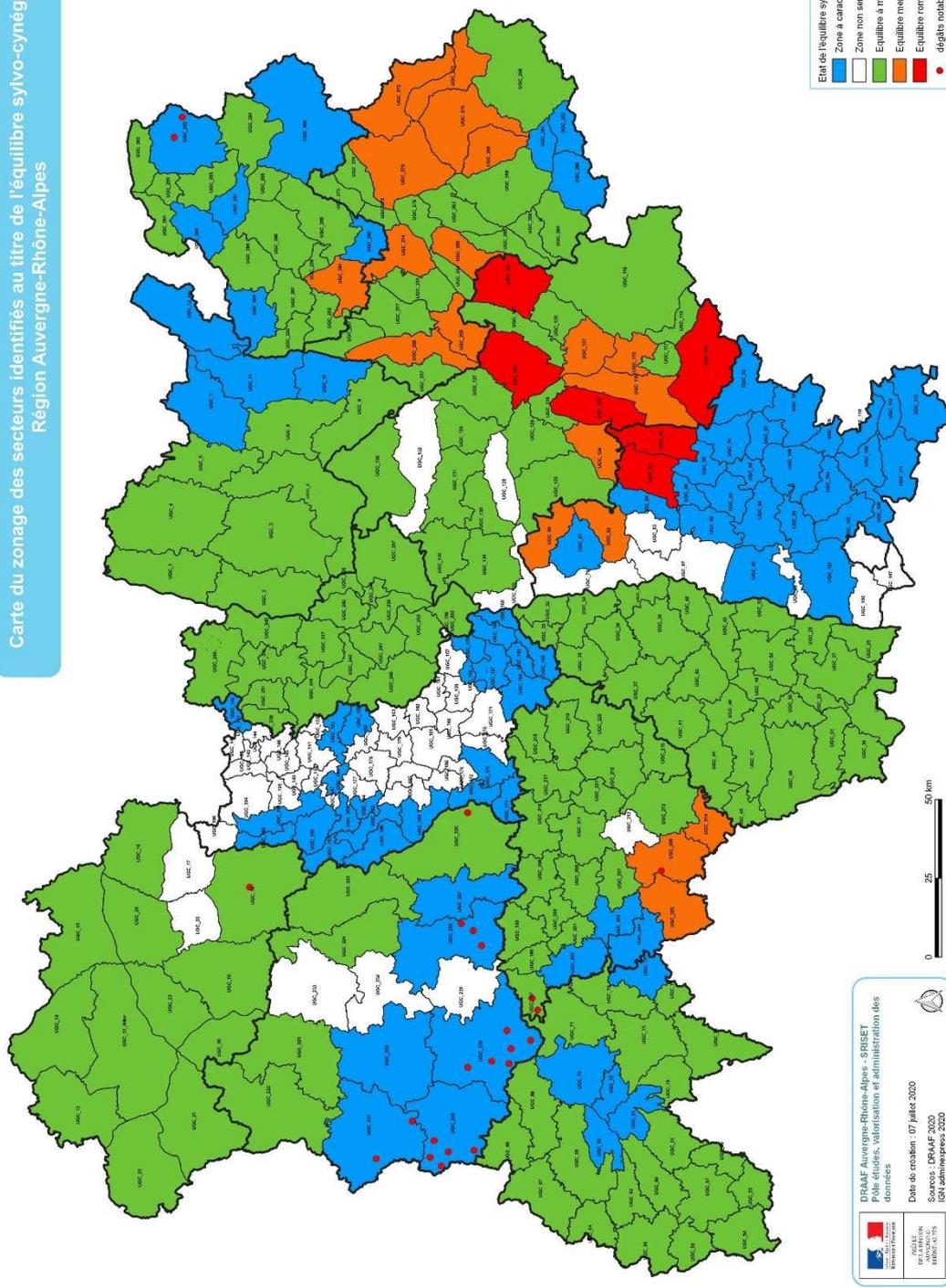
Le bilan annuel des dégâts de gibier

- Consultation du comité paritaire par voie électronique, pour la 2^{ème} carte annuelle :
 - Difficultés de mise en place du bilan dans chaque département, notamment à cause de la crise Covid-19
 - Dialogue instauré entre forestiers et chasseurs
 - Identification de secteurs sensibles

- Objectifs 2021:
 - Réaliser une cartographie présentant un bilan annuel des dégâts de gibier partagé, et qui ne conserve plus de "zone à caractériser"
 - Progresser dans la résolution des situations les plus dégradées, avec un plan d'actions cynégétiques et sylvicoles, par département

- Garder en tête l'importance de l'efficience

Carte du zonage des secteurs identifiés au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique
 Région Auvergne-Rhône-Alpes



État de l'équilibre sylvo-cynégétique
 Zone à caractère
 Zone non sensible
 Équilibre à maintenir
 Équilibre menacé
 Équilibre rompu
 • dégâts notables ponctuels


DRAMF Auvergne-Rhône-Alpes - SRPSET
 Pôle études, valorisation et administration des données
 Date de création : 07 juillet 2020
 Sources : DRAMF 2020
 IGN adminpress 2020

1 680 10 020 020 20 494

Programmation FEADER Auvergne-Rhône-Alpes Bilan 2014 – 2020 Perspectives 2021 - 2027

Commission Régionale Forêt Bois
15 septembre 2020



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan de la programmation FEADER 2014-2020

★ Consommation des crédits FEADER sur les dispositifs forestiers

-En Investissements Consommation au CRP du 01/07/2020	PDR Rhône Alpes	Contreparties nationales RHA	PDR Auvergne	Contreparties nationales AUV
4.31 et 4.31 Dessertes forestières	10 325 259,44 €	9 827 331,22 €	7 019 105,89 €	3 697 122 €
4.32 Développement des infrastructures de débardage par câble forestier	87 182 €	87 182 €		
6.42 et 6.4.3 : Investissements des micro et petites entreprises de la filière bois	2 323 248,19 €	2 323 248 €	1 118 566,29 €	656 935 €
8.30 Prévention incendie en forêt	290 090,95 €	290 090,95 €		
8.52 RTM	484 042,32 €	515 798 €		
8.61 et 8.6 : Soutien aux équipements d'exploitation forestière	4 698 762,30 €	4 698 762,30 €	2 617 693,48 €	1 558 327 €
TOTAL	18 208 585,2 €	17 742 412,47 €	10 755 365,66 €	5 912 384 €

-En Fonctionnement

Près de 1,2 M € de FEADER mobilisés pour le transfert de connaissance, la formation des élus forestiers, l'animation des chartes forestières ou des projets autour de nouveaux produits



Evaluation finale des programmes FEADER d'Auvergne Rhône Alpes 14-20

- ★ Une évaluation externe des PDR réalisée sur 2018-2019
- ★ Dans un cadre très normé par la Commission européenne et près de 60 questions évaluatives à traiter
- ★ Une analyse des résultats des PDR et si possible des premiers impacts
 - ★ Des enquêtes internet aux principaux bénéficiaires, des entretiens d'acteurs, des études de cas, des analyses statistiques complexes ...
- ★ Une évaluation conduite en associant les principaux partenaires (Comité d'évaluation)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Evaluation finale des programmes FEADER d'Auvergne Rhône Alpes 14-20

Zoom sur la filière forêt - bois

- Un soutien aux investissements qui aide les entreprises à maintenir leur compétitivité
- Des retombées réelles en termes de performance (volume de bois local récolté/transformé par structure), ce qui contribue à maintenir l'activité dans la région
- Les autres objectifs à améliorer: + de transformation du bois feuillus, + de transformation du bois local, + de câble forestier



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Programmation FEADER 2021-2027



★ Travaux régionaux préparatoires menés

- ★ Des ateliers de concertation thématiques menés à l'automne 2019 qui ont permis de formaliser un diagnostic et des besoins du territoire
- ★ Une concertation en février 2020 pour acter des besoins prioritaires

★ Délibération des orientations stratégiques en AP de juillet 2020

- ★ 6 priorités :
 - Assurer le renouvellement des générations en agriculture pour viser un maintien du nombre d'actifs
 - Renforcer la solidité du secteur agricole en accompagnant sa transition face aux défis climatiques et de préservation des ressources naturelles
 - Renforcer la création et la captation de valeur par les agriculteurs, en s'inscrivant dans les attentes sociétales en matière d'alimentation et notamment de relocalisation
 - Accompagner la transition du secteur forêt bois aux défis du changement climatique et favoriser la valorisation de la ressource locale
 - Favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique
 - Développer la production d'innovations, la diffusion de connaissances et les collectifs, sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Orientations stratégiques pour le FEADER 21-27



Priorité 4

Accompagner la **transition du secteur forêt-bois** face aux défis du **changement climatique** et favoriser la **valorisation de la ressource locale**

Contexte :

- 3ème région forestière française en surface (36% du territoire régionale), la 1ère en volume de bois sur pied.
- Potentiel réel mais qui reste sous-exploité.
- Soumis à la concurrence internationale, le secteur forêt-bois reste aujourd'hui en déficit commercial extérieur.

★ Changements attendus :

- ★ Une meilleure résilience des peuplements forestiers
- ★ Des outils de transformation adaptés à la ressource locale
- ★ Des outils de récolte performants et respectueux des milieux naturels
- ★ Une plus grande superficie de forêt gérée durablement assurant une multitude de fonctionnalités (protection, gestion des risques...)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Orientations stratégiques pour le FEADER 21-27

Priorité 5

Favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique

★ Changements attendus :

- ★ Des centre-bourgs plus attractifs (commerces, services, emploi...)
- ★ Un meilleur accès de la population aux services et à l'emploi
- ★ Une plus grande capacité d'adaptation des territoires face aux mutations, en favorisant la diversité de l'économie rurale
- ★ Une transition énergétique engagée sur tous les territoires
- ★ Une plus grande valorisation des ressources locales au profit du territoire, naturelles, touristiques et patrimoniales, agricoles, forestières, humaines...
- ★ Une meilleure synergie entre territoires ruraux et urbains

Contexte :

- Des zones rurales plus pauvres où le revenu est inférieur à la moyenne nationale, et le taux d'emploi plus faible et peu homogène.
- Une offre de services moindre et une disparité d'accès aux services
- L'agriculture est de moins en moins présente dans l'économie du territoire, mais l'enjeu de relocalisation est prégnant
- Des secteurs de l'économie rurale sont à conforter comme le tourisme, et d'autres présentent des potentiels de développement comme la bioéconomie.

Orientations stratégiques pour le FEADER 21-27



Priorité 6

Développer la production d'**innovations**, la diffusion de **connaissances** et les **collectifs**, sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performance économique

Contexte :

- Des tendances sociétales, de consommation, et un contexte économique et climatique qui nécessitent une adaptation rapide des secteurs agricole, alimentaire et forêt-bois.
- Un écosystème régional favorable à l'innovation et au transfert des connaissances.
- Des démarches collectives développées sur le territoire, atout pour accélérer la transition et la résilience du secteur.

★ Changements attendus :

- ★ Disposer d'outils d'aide à la décision sur le changement climatique, la transition agro-écologique et la performance économique
- ★ Augmenter le nombre d'exploitations adhérentes à un collectif (CUMA, GIEE, groupes 30 000...)

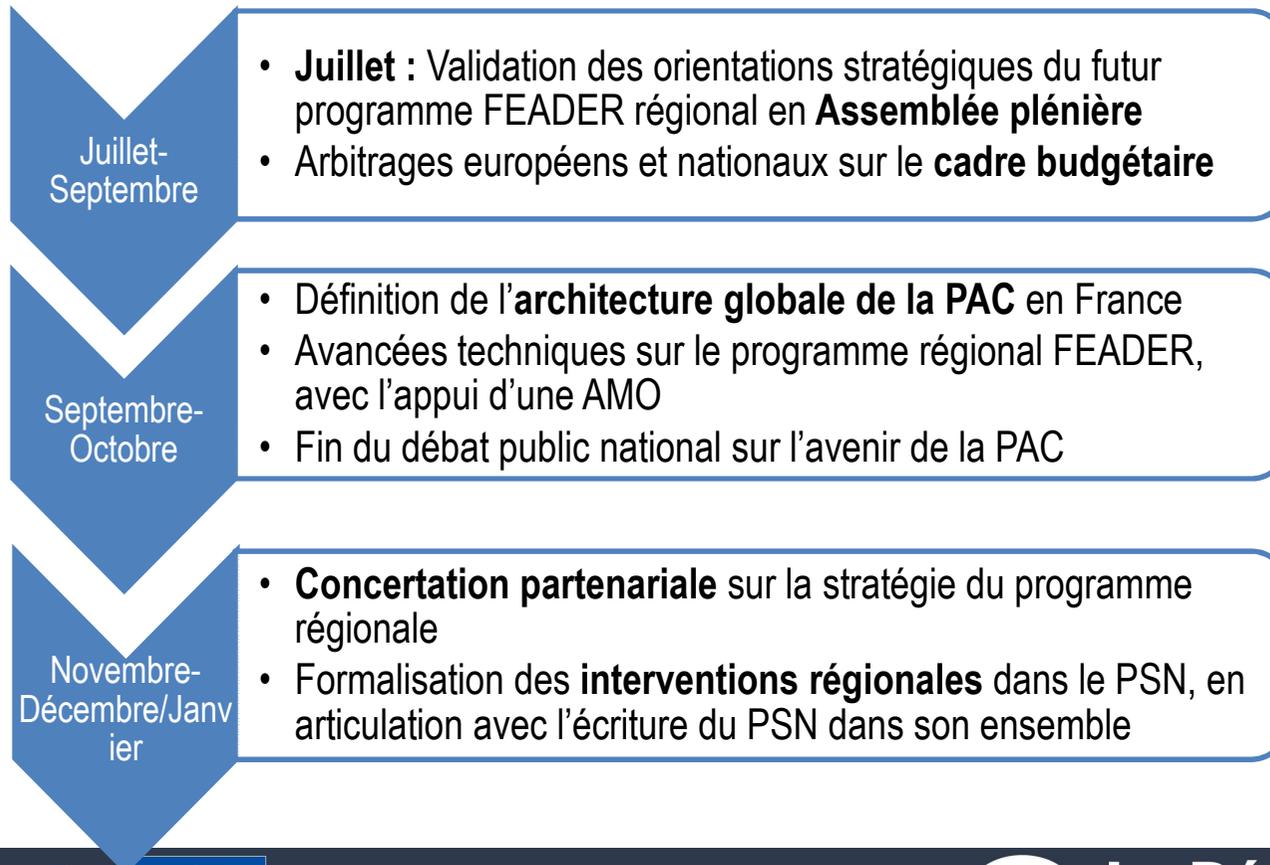


La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transition FEADER 2021 2022

- ★ **Accord du Parlement et du Conseil européens sur 2 années de transition**
- ★ **Règlement de transition** : pas encore approuvé. Publication prévue après accord sur le Cadre Financier Pluriannuel. Même règles que le RDR3, dont taux cofinancement.
- ★ **Budget :**
 - ★ **Toujours en cours de négociation.** Accord du Conseil du 21/07/2020
 - ★ **Encore des zones d'ombres** : modalités d'utilisation du plan de relance « NGE », répartition entre EM, répartition entre Régions, transfert P1P2...
 - ★ **Budget FEADER pour AURA en 2021 pas finalisé**

Calendrier pour la suite de la préparation du prochain programme FEADER AuRA





PRÉSENTATION DU DISPOSITIF LABEL BAS CARBONE

Mardi 15 septembre 2020 – Préfecture de Région

Un label pour accompagner la transition écologique à l'échelon territorial

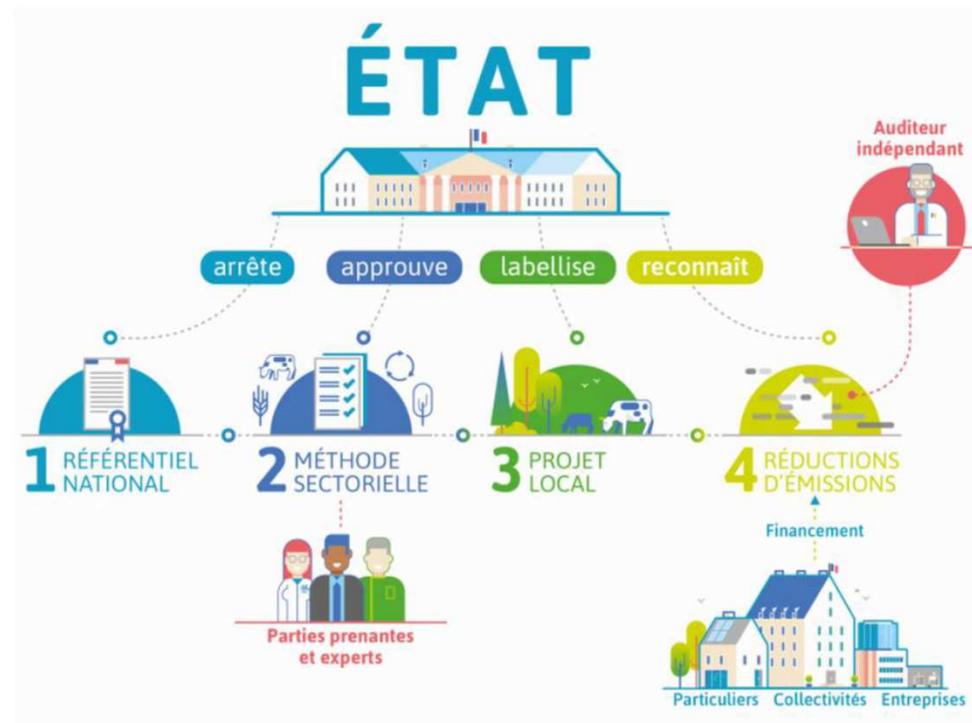
Le label est un outil de mise en œuvre de la transition bas carbone dans les territoires.

Il a pour objectif :

- **De certifier la qualité et l'impact de projets** : gains CO2 (réduction ou séquestration), et impacts environnementaux (positifs ou neutres)
- **Déclencher de nouvelles actions pour réduire les émissions et séquestrer du carbone** : favoriser l'émergence dans des secteurs d'activités variés, de projets qui vont au-delà de la réglementation et des pratiques usuelles (projets additionnels qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de label))
- **Aider à flécher des financements vers ces projets** : en réponse à l'intérêt croissant pour des projets de décarbonation locaux (à impact climat et environnement) de la part de financeurs : collectivités, entreprises, citoyens

Le fonctionnement du label

- Les projets se réfèrent à des méthodes qui cadrent les modalités techniques applicables et les documents à fournir pour être labellisé.
- Les méthodes sont proposées par des porteurs (exemple : CNPF, IDELE, CRA, ...) et approuvées par la DGEC.
- Les projets sont labellisés par l'Etat (DGEC actuellement).
- Le financeur achète en direct au porteur de projet, sans possibilité de revente



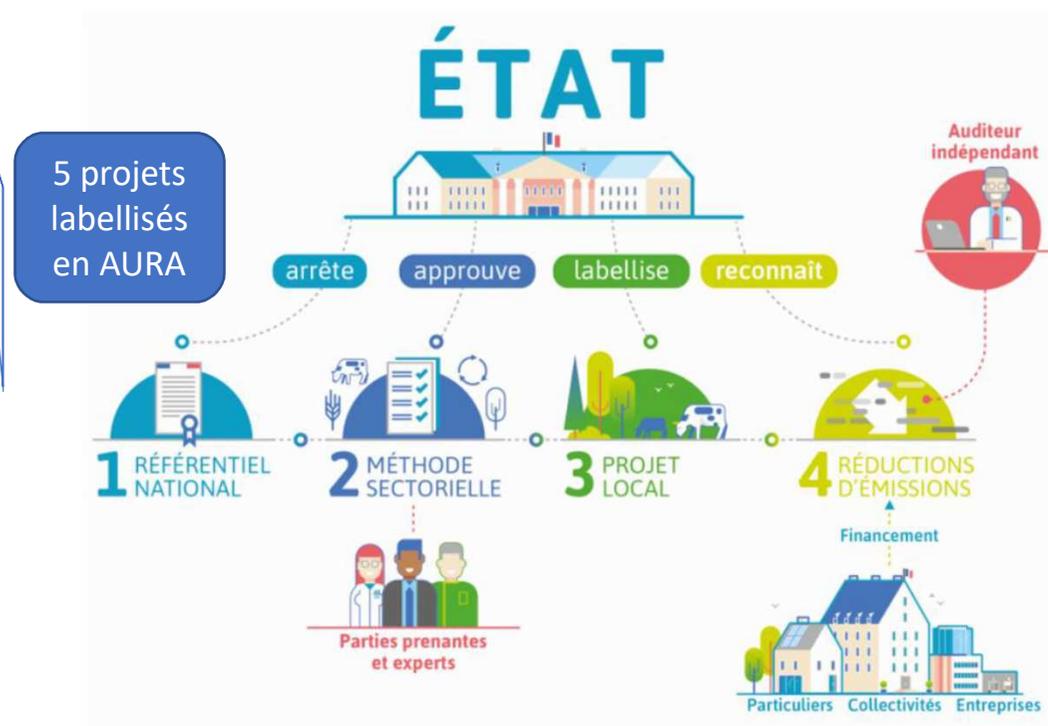
Le Label : avancement

4 Méthodes approuvées :

- Reboisement reconstitution de peuplements forestiers dégradés (CNPF)
- Balivage conversion de taillis en futaie sur couche (CNPF)
- Boisement : plantation de forêt sur terrain non forestier depuis plus de 10 ans (CNPF)
- Carbon'agri : réduction d'émissions en élevage bovins et grandes cultures (IDELE)

Des méthodes à l'étude dans les domaines :

- Agriculture, Forêt, Transport, Énergie, Bâtiment, Économie circulaire



Déconcentration du Label Bas Carbone → instruction et labellisation des projets par les DREAL

Ministère de la Transition Ecologique (Direction Générale de l'Energie et du Climat) → Approbation des méthodes

Contact DGEC Label Bas Carbone :

Maguelonne JOUBIN (maguelonne.joubin@developpement-durable.gouv.fr)

avec accompagnement Eco-Emergence (Jacques PORTALIER) pour la promotion, le développement et le déploiement en région

DREAL va devenir le relais du label dans les territoires → déploiement, instruction et labellisation des projets

Contact DREAL/Service Prévention des risques industriels, climat air énergie/Pôle climat air énergie

Alain ROCHEGUDE - site de Clermont Ferrand (alain.rochegude@developpement-durable.gouv.fr)

Evelyne BERNARD – site de Lyon (evelyne.bernard@developpement-durable.gouv.fr)

Jean-Jacques FORQUIN – site de Lyon (jean-jacques.forquin@developpement-durable.gouv.fr)

Pour aller plus loin :

- Site web du Label Bas Carbone : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>
- Le label en 10 questions : <https://www.i4ce.org/download/le-label-bas-carbone-en-10-questions/>
- Webinar de présentation générale du Label : https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=wfD8HHx9Vt4&feature=emb_logo

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service de la forêt, du bois et des énergies

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

FIN